

DECISION DU MAIRE DU 10 JUILLET 2026

OBJET : ETUDE THERMIQUE ET FLUIDES PROJET GROUPE SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition établie par la Société ENERPOL,

D É C I D E

Article 1 : De signer avec la **Société ENERPOL**– ZA en Pragnat Nord – rue Françoise Dolto – 01500 AMBERIEU EN BUGEY, une étude thermique et fluides pour le projet de groupe scolaire, pour un montant de **19 080.00 TTC**.

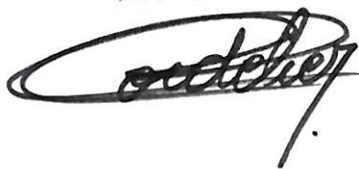
Le Breuil, le 10 juillet 2026

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

13 JUIL. 2026

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



Chantal CORDELIER
Maire





MAIRE
M. CORDELLER